

# FAIRE LA GUERRE, FAIRE LA PAIX : FORMES DE CONFLITS ET MODES DE RESOLUTION

## ACTIVITE 8 : LES TRAITÉS DE WESTPHALIE POUR REPANDRE LA PAIX



### Compétences travaillées :

Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive  
Rédiger une introduction d'ECD  
Avoir un regard critique sur les documents.

**Consigne : Rédiger une introduction à cette ECD en veillant notamment à faire une présentation critique des documents.**

### Étude critique de documents

**Consigne : En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, étudiez les manières utilisées par les dirigeants européens pour rétablir la paix à l'issue de la guerre de Trente Ans ainsi que leurs limites.**

#### Document 1

Au Nom de la Très Sainte et Indivisible Trinité.

Qu'il soit notoire à tous et à un chacun à qui il appartient, ou en quelque manière que ce soit il pourra appartenir, qu'après que les divisions et les troubles qui avaient commencé depuis plusieurs années dans l'Empire Romain, eurent crû jusqu'au point, que non seulement toute l'Allemagne, mais aussi quelques Royaumes voisins, et principalement la France, s'y seraient trouvé tellement enveloppés, qu'il serait né de là une longue et rude guerre, [...] d'où s'est ensuivie une grande effusion du sang Chrétien, et la désolation de plusieurs provinces ; enfin il serait arrivé par un effet de la bonté divine, que par les soins et les offices de la Sérénissime République de Venise, qui dans ces temps fâcheux où toute la Chrétienté a été en trouble, n'a cessé de contribuer ses conseils pour le Salut et le repos public, on serait entré de part et d'autre dans des pensées d'une paix générale ; et à cette fin par une convention mutuelle des parties faite à Hambourg le 25 Décembre 1641 on aurait arrêté le jour pour tenir une assemblée de Plénipotentiaires à Münster et à Osnabrück à l'onzième du mois de juillet 1643.

En suite de quoi les Ambassadeurs Plénipotentiaires dûment établis de part et d'autre, ayant comparu aux temps et aux lieux nommés [...] [ont] consenti unanimement, et arrêté les lois mutuelles de paix et d'amitié en la teneur suivante.

I. Qu'il y ait une paix Chrétienne, universelle, et perpétuelle, et une amitié vraie et sincère entre la sacrée Majesté Impériale, et la sacrée Majesté très-Chrétienne ; comme aussi entre tous et un chacun des Alliés, et adhérents de sadite Majesté Impériale, la maison d'Autriche, et leurs héritiers et successeurs, et principalement les Électeurs, les Princes et les États de l'Empire d'une part et tous et un chacun des Alliés de sadite Majesté très-chrétienne, et leurs héritiers et successeurs, principalement la Sérénissime Reine, et le Royaume de Suède, et respectivement les Électeurs, Princes et États de l'Empire d'autre part ; et que cette paix et amitié s'observe et se cultive sincèrement et sérieusement ; en sorte que les parties procurent l'utilité, l'honneur, et l'avantage l'une de l'autre ; et qu'ainsi de tous côtés on voie renaître et refleurir les biens de cette paix et de cette amitié par l'entretien sûr et réciproque d'un bon et fidèle voisinage de tout l'Empire Romain avec le Royaume de France ; et du Royaume de France avec l'Empire Romain.

II. Qu'il y ait de part et d'autre un oubli et une amnistie perpétuelle de tout ce qui a été fait depuis le commencement de ces troubles en quelque lieu ou en quelque manière que les hostilités ayant été exercées par l'une ou par l'autre partie ; [...]

Source : Extraits du Traité de paix signé à Münster entre la France et le Saint-Empire, 24 octobre 1648

#### Document 2

*Dès la signature des traités de paix en Westphalie, un « cavalier de la paix » est envoyé pour diffuser dans tout le pays la bonne nouvelle de la fin de la guerre. Cette gravure a été largement diffusée par des feuilles volantes et des journaux.*



Traductions : 1. « FAMA » signifie « la renommée ». 2. « PAX » signifie « la paix ».

Source : traduction française de la gravure « *Der Friedensreiter* »,  
« Le Cavalier de la Paix », issue des Archives en images du Land de Westphalie

*Les Horreurs de la guerre, Soldats pillant une ferme ou encore Pillages d'un village* sont autant de tableaux du peintre baroque anversois Sebastiaan Vrancx qui représentent la cruauté de la guerre de Trente Ans qui a ravagé l'Europe et notamment le Saint Empire entre 1618 et 1648, opposant pour des motifs politiques et religieux les Etats dirigés par les Habsbourg catholiques - Espagne et Saint Empire Romain Germanique - à une coalition d'Etats protestants (des Etats du SERG dirigés par des princes protestants, les Provinces Unies, le Danemark et la Suède) soutenus financièrement puis militairement à partir de 1635 par la France. La signature des traités de Münster et d'Osnabrück, appelés communément les traités de Westphalie, y mettent fin après cinq ans de négociations, du jamais vu dans l'histoire de l'humanité : c'est la première grande conférence internationale réunissant des puissances rivales pour construire une paix durable. Toutefois, mettre un terme à un conflit ayant mis aux prises autant d'acteurs belligérants à une époque où les moyens de communication entre les chefs d'Etat entre eux et entre les monarques et leurs sujets sont limités relève de la gageure. Aussi peut-on se demander comment s'y sont pris les dirigeants européens pour faire cesser les combats et rétablir la paix et à quels obstacles ils se sont confrontés.

Pour y réfléchir, nous pourrons nous appuyer sur deux sources contemporaines des faits : des extraits du début du traité de Münster signé entre la France et le Saint-Empire le 24 octobre 1648, ainsi qu'une gravure intitulée « Le cavalier de la paix » qui a été diffusée sur des feuilles volantes et des journaux pour annoncer aux populations la fin de la guerre. Si le 1<sup>er</sup> document est un texte diplomatique qui peut nous renseigner sur ce qui a été décidé officiellement au cours de ces longues négociations, le second est d'une certaine façon sa traduction imagée à destination du peuple qui n'est pas toujours bien lettré, un document de propagande pourrait-on dire, qui cherche à convaincre les populations des bienfaits d'enterrer la hache de guerre. Les deux ont comme inconvénient d'être théoriques, de ne rien nous apprendre sur la réalité de la mise en place de la paix, d'autant qu'on ne sait pas dans quelle mesure et à quelle vitesse ils ont pu être diffusés. Ils restent tout de même précieux pour les historiens pour comprendre les mécanismes de pacification des Etats et des peuples en cette 1<sup>ère</sup> moitié de XVII<sup>e</sup> s.

Aussi verrons-nous dans un premier temps ce que ces documents nous apprennent des moyens déployés par les monarques réunis pour mettre fin à la guerre, avant de nous interroger sur les limites, les obstacles qu'ils rencontrent.